



**Procès-verbal de l'assemblée municipale
du jeudi 15 décembre 2022**

de la commune municipale de Sauge

Assemblée municipale du jeudi 15 décembre 2022 à 20h00 au Centre communal de Plagne

Président de l'assemblée	:	M. xxx
Secrétaire de l'assemblée	:	Mme xxx
Scrutateurs	:	xxx
Ayants droit	:	61 votants

Le Président, M. xxx, ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il précise que cette assemblée sera enregistrée.

Il présente l'ordre du jour suivant qui a été publié dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary No 41 du 11 novembre 2022.

Les votations seront faites à main levée. Il procède encore à la nomination des scrutateurs. Ce sont Mme xxx et M. xxx qui officieront avec l'approbation des ayants droit.

Nombre de personnes présentes :	63
Nombre de personnes sans droit de vote :	2
Nombre de votants :	61

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2022
2. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour la conduite d'eau de secours de Frinvillier
3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour l'asphaltage de la fin du chemin du Saraigne (depuis le haut du Saraigne jusqu'aux Pontins)
4. Discuter et approuver le budget communal 2023
5. Discuter et approuver les règlements suivants :
 - Règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche du « fonds communal pour l'énergie et le développement durable »
 - Nouveau règlement communal sur les déchets
6. Divers et imprévus

Le Président demande si l'ordre du jour tel que présenté est accepté ? Aucun changement n'étant désiré, il est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2022

M. xxx informe que le procès-verbal de l'assemblée municipale du 16 juin 2022 a été mis en dépôt public 30 jours avant l'assemblée municipale. Aucune opposition n'a été enregistrée. Le Président ouvre la discussion.

M. xxx demande des précisions sur les points suivants :

- Lors d'une récente assemblée municipale, nous vous avons octroyé un crédit d'engagement pour rénover et sécuriser la passerelle piétonne sur le canal de la Suze à Frinvillier. Les travaux n'ont pas encore débuté. Que se passe-t-il ?

M. xxx répond que le conseil municipal souhaite recevoir au moins trois offres pour octroyer ces travaux. A ce jour, WEL Consulting Sàrl n'a pas trouvé d'artisans intéressés pour les réaliser. Toutefois, nous mettons tout en œuvre afin qu'ils puissent débuter au printemps prochain.

- Récemment, il a été constaté plusieurs ruptures de conduite suite à des contrôles d'hydrantes. Est-ce la maison Hinni qui les a réalisés ?

M. xxx que nous avons convenu avec la maison Hinni d'effectuer un contrôle général des hydrantes en alternance avec le syndicat des sapeurs-pompiers de l'ORPV. Les problèmes rencontrés cette année font suite aux contrôles réalisés par ces derniers.

- Il avait été convenu de convoquer une assemblée extraordinaire pour la construction d'un nouveau collège. Or à ce jour, je n'ai rien vu. Est-ce que j'ai loupé l'invitation ou est-ce que vous ne l'avez pas faite ?

M. xxx répond qu'en effet elle n'a pas eu lieu. Le conseil municipal s'est rendu compte que le projet tel que prévu représentait une charge financière trop importante. Aussi, il s'est attelé à l'étude d'un projet un peu plus « light ». Toutefois, l'idée de tout rapatrier sur Plagne est maintenue.

Avez-vous d'autres questions ?

Comme ce n'est pas le cas, il est décidé de passer au vote.

A l'unanimité, l'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée municipale du 16 juin 2022 avec remerciements à sa rédactrice.

2. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour la conduite d'eau de secours de Frinvillier

M. xxxx présente ce point.

Je suis un peu embêté de vous demander ce crédit d'engagement car les travaux ont déjà été réalisés.

Nous avons été surpris par l'OFROU qui a effectué les travaux de la voie lente beaucoup plus vite que prévu. Ils auraient dû débuter l'année prochaine sur une durée de trois ans. Cet office n'a pas voulu attendre et les a réalisés cette année déjà.

A ce jour, le village de Frinvillier n'est alimenté que par la source de Châtel. Or selon le programme d'alimentation en eau potable communal (PGA), en voie d'approbation par l'Office cantonal des eaux et des déchets (OED), il y a lieu de prévoir une alimentation en eau de secours pour cette localité. Afin de parer à tout problème (pollution ou autre), une conduite a donc été posée près de l'ancienne usine de pâte de bois à Rondchâtel pendant les travaux de l'OFROU.

Voilà pourquoi je vous demande de bien vouloir accepter ce crédit.

La discussion est ouverte.

Le village de Frinvillier n'est-il pas alimenté par la commune d'Evilard ?

M. xxxx répond que le pompage de la source de Châtel est sous le contrôle d'Evilard alors que les installations techniques sont sous la responsabilité de la commune de Sauge.

Mais ne prennent-ils pas aussi de l'eau à cette source ?

M. xxxx répond qu'ils ont une alimentation en eau de secours depuis Bienne et Orvin. Les bouclages ont été faits et s'ils n'ont pas suffisamment d'eau ils doivent s'alimenter à Bienne. C'est pour cette raison qu'ils ne sont pas concernés par cette conduite dans les gorges.

Avez-vous d'autres questions ?

La parole n'étant plus demandée, il est décidé de passer au vote.

Pour : 59 voix
Contre : 2 voix
Abstention : 0 voix

Le crédit d'engagement de CHF 150'000.00 pour la conduite d'eau de secours de Frinvillier est accepté.

3. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour l'asphaltage de la fin du chemin du Saraigne (depuis le haut du Saraigne jusqu'aux Pontins)

M. xxxx prend la parole pour la présentation de ce sujet.

Il y a quelques années de cela des représentants du conseil municipal de Sauge, de l'association des propriétaires de chalets de la montagne de Romont, des communes bourgeoises de Plagne, de Romont, de Longeau et de Pieterlen se sont rencontrés à de nombreuses reprises dans le but de créer un syndicat d'entretien des chemins de la montagne (depuis les Rochers jusqu'à la limite avec Soleure).

Malheureusement ces discussions n'ont jamais aboutie notamment du fait que le Service des améliorations structurelles et de la production cantonal (SASP) a préavisé négativement le subventionnement de ces travaux.

MM. xxxx de l'association des propriétaires de chalets de la montagne de Romont se sont alors approchés des autorités de Sauge et de la commune bourgeoise de Plagne afin de trouver une solution pour que tous ces efforts et ces investissements ne restent pas vains.

Il y a ce soir, dans l'assemblée, des propriétaires de chalets qui résident dans notre commune et qui payent des impôts comme les autres pour améliorer l'état actuel de ces chemins.

Pour rappel, le goudronnage du premier tronçon « Bas du Saraigne - jusque sur la Roche » a déjà été financé par la commune municipale de Plagne il y a une dizaine d'années. Le morceau restant fait environ 1,2 km et appartient à la Municipalité de Sauge. Son état étant assez déplorable, notamment les Pontins, nous vous proposons cet investissement.

Chaque année nous devons refaire des travaux qui engendrent des frais, lesquels sont répartis entre la commune de Sauge et l'association des propriétaires de chalets de la montagne de Romont. Le projet que nous vous proposons ce soir concerne la partie du chemin qui appartient à la commune. Après la bifurcation, plusieurs propriétaires fonciers se partagent une partie du chemin d'accès à la métairie de Plagne par le Nord. Nous n'entrons pas en matière sur ce point-là.

Le projet a été devisé à CHF 250'000.00 et nécessitera l'obtention d'une dérogation à l'art. 24c LAT dans le cadre de l'obtention d'un permis de construire de la Préfecture du Jura bernois. Toutefois, nous ne sommes pas certains que l'OACOT nous l'accorde.

Avez-vous des questions ?

M. xxxx demande si quelque chose est prévu pour la suite du chemin.

M. xxxx répond que cela concerne des terrains privés.

M. xxx explique que la commune bourgeoise s'est engagée à goudronner la dernière partie de la route d'accès à la métairie de Plagne. Il rappelle qu'il y a quelques années de cela, les propriétaires goudronnaient eux-mêmes les chemins. Y a-t-il une participation financière prévue de la part des propriétaires de chalets sur la montagne ?

M. xxxx lui répond par la négative.

Alors pouvez-vous me dire si les propriétaires de chalets vont goudronner depuis le haut des Pontins jusqu'à la métairie de Plagne car cela change un peu la donne.

M. xxxx répond qu'il a été décidé de ne goudronner que les 1,2 km qui appartiennent à la commune. Le nombre important de propriétaires fonciers impliqués sur le reste du chemin rend difficile la signature d'une convention sur la répartition des frais de contribution.

Une des principales raisons pour laquelle nous vous soumettons cet objet ce soir est de garantir l'accès, en tout temps, aux ambulances et aux pompiers.

M. xxx précise qu'ils ont essayé de trouver une solution équitable entre les propriétaires de chalets, la commune bourgeoise de Plagne et la commune municipale de Sauge. Cette dernière ayant décidé de faire le premier bout qui lui appartient. Il a été convenu avec les bourgeois et la communauté montagnarde de payer CHF 100'000.00 à part égale pour ce goudronnage afin de diminuer les coûts d'entretien à l'avenir. C'est un montant de CHF 600'000.00 pour toute la partie, environ 2 km, jusqu'à la métairie de Plagne. Nous allons faire environ la moitié.

Avez-vous d'autres questions ?

M. xxxxx répond que c'est important de savoir si les propriétaires de chalets financent le reste. Si j'ai bien compris vous ferez le goudronnage depuis le haut des Pontins jusqu'aux pâturages de la Bourgeoisie ?

M. xxxx explique qu'ils ne sont pas les maîtres d'ouvrage mais qu'ils ont décidé avec la bourgeoisie de payer chacun CHF 100'000.00 du total des CHF 600'000.00.

M. xxxxx précise qu'au départ le devis était de CHF 600'000.00 pour le tronçon « Sur la Roche – métairie de Plagne » répartis comme suit :

- CHF 400'000.00 à charge de la commune municipale de Sauge
- CHF 100'000.00 à charge de l'association des propriétaires de chalets
- CHF 100'000.00 à charge de la commune bourgeoise de Plagne

Cette dernière a déjà voté ce crédit et sachez qu'il s'agira de la partie Nord car la partie Sud est considérée comme un chemin pédestre.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. xxxx demande ce qu'il advient de ce crédit si la Préfecture du Jura bernois n'octroie pas le permis de construire. Que faisons-nous de ces CHF 250'000.00 ?

M. xxx répond que nous pouvons le supprimer sans autre.

Avez-vous d'autres questions ?

M. xxxx demande des explications car la clé de répartition des dépenses n'est pas claire. Il est prévu que la commune municipale de Sauge participe à hauteur de CHF 400'000.00 or nous votons ce soir un crédit de CHF 250'000.00. Comment expliquez-vous cette différence ?

M. xxxx indique qu'il manque effectivement CHF 150'000.00. Le but de cette assemblée étant d'avancer.

Mme xxxx précise que le crédit de ce soir correspond à une offre réactualisée.

M. xxxx s'interroge. Ne serait-il pas plus judicieux de faire tout en même temps pour économiser de l'argent ?

M. xxxxx Sandmeier précise que l'installation du chantier coûtera entre CHF 10'000.00 et CHF 15'000.00 et n'as pas d'impact.

M. xxx prend la parole. Cela fait déjà 25 ans que je vis ici. Je me suis occupé de ce chemin en tant que président de l'association des propriétaires de chalets de la montagne de Romont. Je peux vous dire que nous payons environ CHF 35'000.00 par année pour l'entretien de ce dernier. La commune finance une partie et le reste c'est nous les propriétaires de chalets qui en assumons les frais. Je vous conseille de refaire ce bout de chemin afin d'avoir une route goudronnée qui ne s'élargira plus et qui n'aura plus de trous.

M. xxxx demande si des dos d'ânes seront posés car beaucoup de monde circule à une vitesse excessive sur cette route.

Mme xxxx demande : vous êtes-vous penchés sur les problèmes de parcsages sauvages dans les pâturages ? Peut-être faudrait-il poser des parcomètres sur la place des Ecovots à Plagne ?

M. xxxx répond par la négative car il n'a pas connaissance de cette problématique.

M. xxxx explique que les terrains appartiennent à la bourgeoisie et la route à la Municipalité. Lors du COVID beaucoup de visiteurs sont venus dans notre commune et c'est moi, en tant que Maire, qui suis allé faire la police. La commune municipale ne perçoit aucun dédommagement pour cela.

Entre-temps la commune bourgeoise a posé des panneaux d'interdiction de stationner. La police cantonale est venue sur place et les contrevenants ont été mis à l'amende. Ces problèmes de parcage durent depuis quarante ans. Nous n'avons malheureusement pas de places de parc disponibles sur notre commune. Nous devons garantir l'accès aux ambulances ou aux agriculteurs. Le reste est du ressort de la bourgeoisie.

Une solution pour limiter la vitesse pourrait effectivement être trouvée.

M. xxx fait un résumé de ce qui vient d'être dit :

Le budget total est bien de CHF 600'000.00. Le but de ce soir est d'accepter les CHF 250'000.00 pour le premier bout. Une partie a déjà été acceptée par les différentes associations. La commune municipale de Sauge, devra encore voter à court terme un second crédit de CHF 150'000.00. Une demande de permis de construire devra être adressée à la Préfecture du Jura bernois.

M. xxxx demande : ne pourriez-vous pas mettre ce chemin en zone « bordiers autorisés » ? Cela éviterait tous ces parcs sauvages. Y avez-vous pensé ?

M. xxxx précise que cette route est déjà en zone « bordiers autorisés ». Tout ce qui se trouve en dehors des villages l'est même s'il n'y a pas de panneaux.

M. xxxx stipule que sur les pâturages boisés il n'y a pas de panneaux que ce soit goudronné ou pas.

M. xxxxx explique que l'année prochaine les trois villages passeront au 30 km/h et que des panneaux seront posés à cet effet. Pourquoi ne pas en profiter pour rajouter les panneaux « bordiers autorisés » surtout pour les routes très fréquentées.

Avez-vous d'autres questions ?

La parole n'étant plus demandée, il est décidé de passer au vote.

Pour : 58 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 1 voix

Le crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour l'asphaltage de la fin du Saraigne (depuis le haut du Saraigne jusqu'aux Pontins) est accepté.

4. Discuter et approuver le budget communal 2023

M. xxxx, Maire, présente le budget 2023 et passe les diverses fonctions du compte de résultats en revue :

- *0 Administration générale :*
 - Les charges sociales de l'exécutif ont été réajustées par rapport aux comptes 2021.
 - Comme d'habitude un crédit libre de CHF 10'000.00 est inscrit au budget
 - Une augmentation de 2% est prévue pour le traitement du personnel administratif
 - Une somme de CHF 3'000.00 est budgétée pour la refonte du site internet par M. xxxx

- *1 Ordre et sécurité publique :*
 - Dédommagement au syndicat OPRV en hausse de CHF 8'500.00 par rapport au budget 2022. Divers achats de matériaux et d'équipements (masques, tronçonneuse, équipement de feu complet, bouteilles PR) expliquent cette augmentation.
 - En 2023, le contrôle des abris privés et publics est prévu. Les frais devraient être pris en charge par le canton.

- *2 Formation :*

- Le nombre d'élèves est en hausse. Notre participation au syndicat scolaire La Baroche est supérieure de près de CHF 56'000.00 par rapport au budget 2022.
- La totalité du salaire de la concierge est désormais comptabilisé sous ce poste. En contrepartie des imputations internes sont prévues pour le bâtiment administratif et l'ancien collège de Vauffelin.
- Une augmentation de 5% a été calculée sur le prix du mazout et les frais d'électricité.

- *3 Culture, sports et loisirs :*

En 2023, l'organisation de la sortie des aînés incombe à la commune de Romont. Son concept a été entièrement revu en 2022 et cette nouvelle formule a plu. Elle devrait être reprise pour les années à venir.

- *4 Santé :*

Aucun commentaire particulier pour cette fonction qui comprend principalement les frais de leasing pour les défibrillateurs dans les 3 villages.

- *5 Sécurité sociale :*

- Ouverture le 1^{er} août 2022 de l'école à journée continue. Cette structure est financée en partie par les parents, en partie par le canton et le solde par les communes de Sauge et de Romont. Pour notre commune cela représente CHF 19'000.00.
- Avec l'introduction du nouveau système de bons de garde pour les crèches, les communes comptabilisent comme charges les bons de garde remis à leurs citoyens et comme revenus la participation du canton. Le budget est basé sur le nombre de cas ouverts en septembre 2022 (13)
- La transformation de la commission du 3^{ème} âge du Bas-Vallon en association engendre une augmentation des charges (CHF 5.00/retraité).

- *6 Transports et télécommunications :*

- Achat d'un souffleur à accumulateur et de barrières
- Financement d'un cours de cordage pour le cantonnier
- Location sur 3 ans d'un silo de sel à dégeler de 25 m³
- L'asphaltage de 3 chemins communaux et sécurisation de la passerelle piétonne le long du canal de la Suze sont toujours en attente. Les amortissements planifiés ne pourront être inscrits que lorsque ces derniers seront achevés.
- Les points TP ont été revus et notre participation a diminué. Pour rappel, la part communale aux frais de transport publics du canton est de CHF 49.00/habitant.

- *7 Environnement :*

Dans cette fonction nous trouvons :

- a) le service des eaux
- b) le traitement des eaux usées
- c) la gestion des déchets
- d) la gestion du cimetière de Vauffelin

Ces fonctions doivent s'autofinancer et pour les équilibrer nous utilisons les financements spéciaux (FS équilibre de la tâche).

a) Service des eaux

- La construction de nouveaux immeubles entrainera l'encaissement de taxes de raccordement et d'extinction uniques.
- Remplacement de 3 bornes d'hydrantes comme à l'accoutumée
- Attribution au FS équilibre de la tâche de CHF 55'345.00 / Etat du fonds au 31.12.2021: CHF 102'750.00

b) Traitement des eaux usées

- Là aussi, la construction de nouveaux immeubles entrainera l'encaissement de taxes de raccordement uniques.
- La vidange des dépotoirs est prévue comme d'habitude
- Attribution au FS équilibre de la tâche de CHF 1'397.00 / Etat du fonds au 31.12.2021: CHF 366'811.00

c) Gestion des déchets

- Le canton n'a toujours pas statué sur la dernière opposition pour la pose des deux Moloks à Frinvillier
- L'achat d'une nouvelle poubelle est prévu
- Attribution au FS équilibre de la tâche de CHF 1'460.00 / Etat du fonds au 31.12.2021: CHF 173'850.00

d) Gestion du cimetière de Vauffelin

Un excédent de charges de CHF 11'814.50 est budgété. Ce dernier sera entièrement pris en charge par les communes de Romont et de Sauge à raison de CHF 11.40/habitant.

• *8 Economie publique :*

Dans cette fonction nous trouvons :

- a) l'agriculture
- b) le tourisme (compte qui doit s'autofinancer)
- c) la banque régionale
- d) l'électricité

b) Tourisme

- En prévision des divers investissements et travaux d'entretien prévus ces prochaines années (entre autres le remplacement complet des escaliers du chemin pédestre à Frinvillier), le forfait-proche annuel a été augmenté à CHF 75.00/pièce pour les financer.
- Une attribution de CHF 9'300.00 au FS équilibre de la tâche est prévue / Etat du fonds au 31.12.2021: CHF 9'224.00

c) La banque régionale

La contribution en fonction du nombre d'habitants que la Clientis verse aux communes actionnaires a été adaptée tout comme le montant supplémentaire variable basé selon le volume d'affaires que les communes génèrent auprès de cette banque. Notre commune favorisant le travail avec cet institut s'assure une contribution stable.

d) L'électricité

La commission d'énergie permanente est entrée en fonction au 1^{er} janvier 2022. Elle s'occupe notamment de la redistribution du fonds d'encouragement alimenté par la redevance communale sur la consommation d'électricité.

• *9 Finances et impôts :*

Dans cette fonction, nous trouvons entre autres :

- a) les impôts communaux généraux
- b) les impôts spéciaux
- c) la péréquation financière
- d) les intérêts
- e) les biens-fonds du patrimoine financier
- f) les postes non répartis

a) Impôts communaux généraux :

- Les recettes fiscales provenant des impôts communaux généraux sont la principale source de revenus de la commune (impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques).
- Pour établir les prévisions budgétaires, nous avons utilisé l'outil de calcul mis à la disposition par le canton.
- Il est tenu compte de l'arrivée de nouveaux citoyens (vente d'anciens immeubles et nouvelles constructions). Le nombre de contribuables a donc été légèrement augmenté.

b) Impôts spéciaux :

Dans cette rubrique on enregistre les impôts sur les gains immobiliers ainsi que les taxes perçues lors du versement de capitaux provenant de 2^{ème} ou 3^{ème} piliers. Ce poste est resté inchangé par rapport au budget 2022. Comme il s'agit d'impôts non périodiques, leur budgétisation reste très aléatoire et ne peut se baser sur aucun élément concret.

c) Péréquation financière:

- Le calcul de la péréquation financière se base sur la moyenne des trois dernières années fiscales (2020 à 2022).
- La charge communale pour le poste « compensation des charges à la suite de la nouvelle répartition des charges cantonales » sera de CHF 184.00/habitant en 2023 contre CHF 185.00 en 2022.
- Nous bénéficierons pour la dernière fois d'une compensation de CHF 2'375.00 pour avoir fusionné.

e) Biens-fonds du patrimoine financier :

- L'ouverture de l'EJC génère des locations supplémentaires (déménagement d'Alder & Eisenhut dans l'ancienne Poste de Vauffelin et occupation de l'ancien secrétariat et salle du conseil de Plagne par l'EJC).
- Compte tenu de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, la vente de nos trois parcelles à Vauffelin a été reportée au 1^{er} novembre 2023. Un permis de construire a déjà été délivré par la Préfecture pour la plus grande parcelle. Un gain de CHF 235'000.00 est inscrit au budget.

f) Postes non répartis :

- Etant donné que les comptes 2023 se soldent par un excédent de revenus de CHF 303'318.00, des amortissements supplémentaires ont été attribués à la réserve de politique financière.
- La réserve de réévaluation du patrimoine financier constituée lors du passage au MCH2 devra être dissoute à raison de 1/5 améliorant ainsi les comptes 2023.

Y a-t-il des questions ?

Ce n'est pas le cas.

M. xxxx présente le résultat du budget 2022 qui se solde par un résultat équilibré du compte général. Le compte global, qui inclut les comptes autofinancés, clôture avec un excédent de revenus de CHF 64'708.00.

Le Président propose à l'assemblée l'acceptation du budget 2023 tel que présenté avec une quotité d'impôt de 1,9 unités, une taxe immobilière de 1,25 ‰, une taxe de séjour par pièce à CHF 75.00 et une taxe des chiens à CHF 50.00/bête.

C'est à l'unanimité que le budget 2023 est accepté.

M. xxxx remercie les employées de l'administration pour le travail effectué.

5. **Discuter et approuver les règlements suivants :**

- **Règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche du « fonds communal pour l'énergie et le développement durable »**
- **Nouveau règlement communal sur les déchets**

Règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche du « fonds communal pour l'énergie et le développement durable »

M. xxxxx présente ce règlement.

Lorsque nous avons créé cette commission d'énergie nous avons CHF 43'000.00 et pensions que cet argent allait être dépensé la première année. Comme ce n'est pas le cas, ce nouvel acte permettra de reverser le solde annuel de la contribution des BKW dans un fonds de réserve.

Avez-vous des questions ?

Ce n'est pas le cas. Il est donc décidé de passer au vote.

C'est à l'unanimité que le règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche du « fonds communal pour l'énergie et le développement durable » est accepté.

Nouveau règlement communal sur les déchets

M. xxxx présente ce règlement.

Notre fournisseur de prestations, Celtor SA, nous a proposé ce nouveau règlement qui reprend la nouvelle législation en vigueur. Nous n'avons pas souhaité changer quelques articles de l'ancien acte car la refonte était trop importante au niveau des termes. Pour la population, rien ne change (y.c. les anciens tarifs qui sont repris dans l'ordonnance).

Nous vous demandons d'accepter ce nouveau règlement.

M. xxxx demande si les tarifs changent car avec les Moloks la tournée se fait plus rapidement.

M. xxx répond que les tarifs ont déjà été adaptés.

Avez-vous d'autres questions ?

Comme ce n'est pas le cas, il est décidé de passer au vote

C'est à l'unanimité que le nouveau règlement sur les déchets est accepté.

6. Divers et imprévus

Le Président donne la parole au Maire, M. xxxx. Ce dernier propose quelques dates à retenir :

- Fermeture du secrétariat municipal du jeudi 22 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023. La permanence est assurée par M. xxxxx.
- Le chemin qui monte le village de Plagne sera goudronné l'année prochaine au mois de mai 2023.

La discussion est ouverte, qui souhaite prendre la parole ?

M. xxx demande si la route de Plagne sera refaite jusqu'en haut.

M. xxxx répond que pour le moment ce n'est pas prévu car il y a d'autres routes qui sont en plus mauvais état. Le Chemin des Grappes à Vauffelin et le chemin des Pêcheurs à Frinvillier dont l'alimentation en eau et l'épuration posent problème.

M. xxxx répond que la route du Haut du Village jusqu'à la Place des Ecovots est en piteux état et se dit déçu que l'on réfectionne la route de la montagne et pas celle du village.

M. xxx répond qu'en effet elle n'est pas en très bon état mais malheureusement nous n'avons pas la capacité financière pour pouvoir les faire toutes en même temps.

Avez-vous d'autres questions ?

M. xxxx émet une remarque concernant la route du Bas du Village où des trous ont été rebouchés en vitesse. Vont-ils être réparés correctement ?

M. xxxxx précise qu'il a appelé l'entreprise responsable et que cette dernière est tenue de les réparer à ses frais.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. xxxx prend la parole : lorsque nous recevons le matériel de vote à la maison, nous sommes obligés de le renvoyer par la Poste ou de monter à l'administration communale à Plagne pour le glisser dans la boîte aux lettres.

M. xxx précise qu'il y a des boîtes aux lettres « spéciales votations » dans les trois villages. Pour Frin villier elle se trouve à l'entrée de la halle de gym.

M. xxxx précise que ce ne serait pas uniquement pour le matériel de vote mais pour tout le courrier à envoyer à la commune.

M. xxxxx en prend acte.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. xxxx demande pourquoi est-ce que toutes les assemblées municipales se tiennent à Plagne ? Ne serait-il pas possible de les organiser à tour de rôle dans les villages de Plagne et de Frin villier comme cela se faisait au début de Sauge ?

M. xxxxx lui répond que le centre communal est équipé d'un beamer, d'un écran et de tout le matériel nécessaire pour la tenue d'une assemblée. De plus, la salle de Plagne est plus conviviale que la halle de gym de Frin villier.

Je prends acte mais nous payons tous des impôts et je ne comprends pas pourquoi c'est toujours sur Plagne.

Mme xxxx répond que le centre de Frin villier est très souvent occupé.

M. xxxx prend la parole : j'ai constaté qu'à Vauffelin vous aviez loué l'ancienne Poste. Avez-vous également loué toute la place du village ? À tout moment cette dernière est encombrée de véhicules et le bus n'arrive plus à tourner.

M. xxxx répond que nous avons effectivement loué ce local avec deux places de parc et, qu'à ce jour, aucune réclamation ne nous est parvenue des transports publics.

Le Président demande si quelqu'un désire encore prendre la parole.

M. xxxx demande que les chemins de la commune de Sauge qui, auparavant appartenaient à la commune de Vauffelin, soient aussi refaits vu l'état déplorable dans lequel ils se trouvent. Ce sont des chemins qui desservent des champs et c'est devenu presque impossible d'y circuler en voiture tellement ils sont en mauvais état. Cela fait vraiment plusieurs années que vous n'avez plus rien fait.

M. xxxx répond que ce sont des chemins agricoles. Nous n'avons jamais eu de réclamations vis-à-vis de ces chemins. Nous prenons acte de votre remarque.

Avez-vous d'autres questions ?

Ce n'est pas le cas.

M. xxxx profite pour féliciter chaleureusement M. xxx, président de la commune bourgeoise de Plagne, qui finira son pensum à la fin de l'année après 23 ans de fonction. Il souhaite plein succès à M. xxxx qui lui succèdera au 1^{er} janvier 2023.

Pour conclure, M. xxxx remercie les employés communaux, le président des assemblées et les membres du conseil pour tout le travail effectué tout au long de l'année. M. le Maire souhaite un Joyeux Noël et une bonne année 2023 à chacun.

Le Président, M. xxxx, remercie l'assemblée et le conseil municipal.

Il clôt l'assemblée à 21h20

Municipalité de Sauge

Le Président des assemblées :

La secrétaire des assemblées :

xxxx

xxxxx